

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du 19 novembre 2014 à 14 heures 30

**SMICVAL DU LIBOURNAIS – HAUTE GIRONDE**

L'an deux mille quatorze, le dix-neuf novembre à 14 heures 30, les Membres du Comité Syndical se sont réunis au siège du SMICVAL du Libournais - Haute Gironde, sous la présidence de Monsieur Alain MAROIS, Président du Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et de valorisation des déchets Ménagers, Maire de St Denis de Pile.

Date de la convocation : 12/11/2014

Etaient présents :

Titulaires		Suppléants		Titulaires		Suppléants	
<b>CDC Isle Double Landais</b>				Monsieur COURSEAUX	X	Monsieur BASTIDE	
Monsieur LACHAIZE	Ex	Monsieur MONTAUD	X	Madame LARRIEU	Ex	Monsieur MERCADIER	
Monsieur AUTIER	X	Monsieur BAGUET		Monsieur PILARD	X	Monsieur TABONE	
<b>CDC du Pays de St Aulaye</b>				<b>CDC du Grand Saint Emilionnais</b>			
Monsieur DELAVIE (V/Pdt)	X	Monsieur SEBART		Monsieur LAURET	X	Monsieur GALINEAU	
Monsieur GENDREAU		Monsieur BERNARD		Monsieur VALLADE	X	Monsieur CANUEL	
<b>CDC du Canton de Fronsac</b>				Monsieur BROUDICHOUX	X	Monsieur EMAUZY	
Monsieur BEC		Monsieur MARIEN		Monsieur MARTINERIE	X	Monsieur DUMONTEUIL	
Monsieur COMBILLET	X	Madame EYHERAMONNO		<b>CDC du Sud Libournais</b>			
Madame REGIS	X	Madame AMOUROUX		Monsieur ROBIN (V/Pdt)	X	Madame LEMOINE	
Monsieur GRELAUD	X	Monsieur GALAND		Madame RIBES	X	Monsieur MALVILLE P.	
Monsieur BESSON	X	Madame PEYREFITTE		Madame SAGE	X	Monsieur MALVILLE F.	
<b>Communauté d'Agglomération du Libournais</b>				Monsieur DAVID	X	Monsieur GUILHEM	
Monsieur MAROIS	X	Monsieur MARTINEZ		<b>CDC du Canton de Saint Savin</b>			
Monsieur BERTHOME (V/Pdt)	X	Monsieur RIMBAUD		Monsieur TROPHIME	X	Monsieur QUERION	
Monsieur ROUSSET (V/Pdt)	X	Madame ROUEDE	Ex	Monsieur BOULAN	X	Madame DUMAS	
Madame GANTCH (V/Pdte)	X	Madame KRIER		Monsieur HAPPERET	X	Monsieur BLAIN	
Monsieur ABANADES (V/Pdt)	X	Monsieur AUDINET		Monsieur LIMOUZI	X	Monsieur SAINQUANTIN	
Monsieur RESENDE (V/Pdt)	X	Monsieur MESPLEDE		Monsieur RENARD (V/Pdt)	X	Madame PICQ	
Monsieur GRELOT	X	Monsieur MARTY		Monsieur CLUZEAU	X	Madame MOLBERT	
Monsieur D'ANGLADE	Ex	Madame CONTE-JAUBERT		<b>CDC du Canton de Blaye</b>			
Monsieur FOULHOUX	Ex	Monsieur NADEAU		Monsieur DUEZ (V/Pdt)	X	Madame MERCHADOU	
Monsieur VACHER (V/Pdt)	X	Madame PEYRIDIEUX	Ex	Madame GOUTTE	X	Monsieur MOURLOT	
<b>CDC du Cubzaguais</b>				Madame PELISSON	X	Monsieur MATHIA	
Monsieur GUINAUDIE (V/Pdt)	X	Madame RICHEL	X	Monsieur LORIAUD (V/Pdt)	X	Monsieur LAE	
Madame MONSIEU	Ex	Monsieur JEANNET		Monsieur CARREAU	X	Monsieur CORONAS	
Monsieur RAYNAL		Monsieur BRUN					

Titulaires		Suppléants		Titulaires		Suppléants	
CDC du Canton de Bourg				CDC de l'Estuaire			
Monsieur GRANCHERE	X	Monsieur BAQUE		Monsieur GANDRE (V/Pdt)	X	Monsieur RIGAL	
Monsieur BLANC	Ex	Madame LUCET		Monsieur BAILAN	X	Monsieur HENRIONNET	
Monsieur ARRIVE	X	Monsieur POUCHARD		Monsieur LABRIEUX	X	Monsieur NOEL	
Monsieur DEVESA	X	Monsieur JOLY		Monsieur BERNARD		Madame VERIT	

Excusés ayant donné procuration :

Madame LARRIEU, Déléguée de la Communauté de Communes du Cubzaguais a donné procuration à Monsieur GUINAUDIE, Vice-Président du SMICVAL

Monsieur BLANC, Délégué de la Communauté de Communes du canton de Bourg a donné procuration à Monsieur ARRIVE, Délégué de la Communauté de Communes du canton de Bourg

Invités excusés :

Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Libourne,

Monsieur PLISSON, Député de la Gironde

Monsieur BOUDIE, Député de la Gironde

Monsieur DEGUILHEM, Député de la Dordogne

Madame HARDY, Conseillère Générale de la Gironde (canton de Libourne)

Monsieur FROUIN, Vice-Président du Conseil Général de la Gironde (canton de Fronsac)

Monsieur BOIDÉ, Conseiller Général de la Dordogne (canton de Villefranche de Lonchat)

Invité présent :

Représentant de Monsieur LHEUREUX, Trésorier de Coutras

**En ouverture de séance, sur les 52 Délégués qui composent le Comité Syndical du SMICVAL du Libournais – Haute Gironde, lors de l'Assemblée Générale du 19 novembre 2014, 44 d'entre eux étaient présents ou représentés par un suppléant.**

Accusé de réception en préfecture :  
033-253306617-20141119-2014-081-DE  
Date de télétransmission : 01/12/2014  
Date de réception préfecture : 01/12/2014

## DELIBERATION N° 2014 - 081

**Objet : Autorisation de signature d'une convention avec le Conseil Général de la Gironde pour l'accessibilité à la future déchèterie de VAYRES**

**Rapporteur : Monsieur ROUSSET**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu la décision du Bureau Syndical n° 2013-003BS en date du 14 février 2013 portant autorisation donnée au Président d'acquérir un terrain à Vayres en vue de la construction d'une déchèterie,

Considérant que le SMICVAL est propriétaire d'un terrain sur la commune de Vayres pour y construire une nouvelle déchèterie en remplacement de l'équipement existant complètement obsolète.

Considérant que la délivrance d'un premier permis de construire a été refusée au motif de la dangerosité du carrefour entre la route départementale RD242 et la voie communale n° 208 qui desservira le futur équipement du SMICVAL.

Considérant qu'après avoir étudié plusieurs solutions, il s'avère que le seul aménagement qui réponde aux critères de sécurité est la création d'un tourne à gauche sur la départementale et le déplacement de la voie communale actuelle (modification de l'emprise foncière de la route et réalisation d'un revêtement routier sur le tronçon de voie ainsi créé).

Considérant que le montant total de ces travaux s'élève à 365 000 € HT, hors foncier ; celui restant à la charge de la Commune de Vayres.

Considérant que le financement de cet aménagement est réparti de la manière suivante :

- 186 000 € HT financés par le Conseil Général de la Gironde qui sera le maître d'ouvrage de l'opération,
- 125 000 € HT financés par la communauté de Communes du Sud Libournais
- 54 000 € HT financés par le SMICVAL par le biais d'une subvention d'équipement versée au Conseil Général de la Gironde.

Considérant que la signature des 4 parties (Commune de Vayres, le Conseil Général de la Gironde, la Communauté de Communes du Sud Libournais et le SMICVAL) permettra au SMICVAL de déposer un nouveau permis de construire et un dossier d'enregistrement auprès de la Préfecture.

Il est demandé à l'assemblée générale d'autoriser le Président à signer la convention avec le Conseil Général de la Gironde, la Communauté de Communes du Sud Libournais et la Commune de Vayres pour la réalisation de cet aménagement.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité des Membres présents (44 délégués présents, sur 52 délégués en exercice) dont 2 procurations, le Conseil Syndical décide :**

**Article 1 :**

D'autoriser le Président à signer la convention avec le Conseil Général de la Gironde, la Communauté de Communes du Sud Libournais et la Commune de Vayres pour la réalisation de cet aménagement.

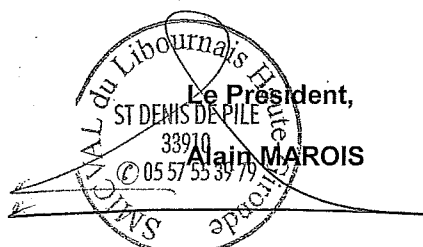
**Article 2 :**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

**Article final :**

Le Président, le Directeur et le Receveur seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

FAIT ET DELIBERE, LES JOURS MOIS ET AN CI-DESSUS  
Accusé de réception en préfecture  
POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME  
032 55 33 84 (05 57 55 37 79) - 2514 081-DE  
FAIT A ST DENIS DE PILE, le 19 novembre 2014  
Date de téltransmission : 01/12/2014  
Date de réception préfecture : 01/12/2014



Accusé de réception en préfecture  
033-253306617-20141119-2014-081-DE  
Date de télétransmission : 01/12/2014  
Date de réception préfecture : 01/12/2014